

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.156

L'An deux Mille Sept, le 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. BUJARD représenté par M. COASSIN
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme TURPIN représentée par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND,

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RENOVATION DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

Un crédit de 1.650.000 euros a été inscrit au Budget Primitif 2007 en vue de la réhabilitation de la salle des Arts Martiaux du quartier Marne l'Yeuse.

Ce site est également affecté non seulement à la pratique sportive des arts martiaux, mais également à la pratique d'activités sportives de quartier (gymnastique volontaire, action en direction des publics du centre social, activités de sport scolaire de l'école élémentaire).

La rénovation de cet équipement a pour objet de le remettre en état compte tenu de sa vétusté et d'accentuer sa fonction sociale d'animation sportive de proximité, en favorisant notamment la pratique de la boxe, cette discipline bénéficiant en effet d'une forte popularité dans le quartier.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet, tant sur le plan sportif que social, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire pour la rénovation de la salle des arts martiaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT